



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

*Agence sénégalaise de
Réglementation Pharmaceutique*

Le Directeur Général

00007465

N° _____ MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG

Dakar, le

26 SEPT 2023

Note de rappel

Objet : Rappel de lots Amoxi-Clav-Denk 1000/125 mg, boîte de 12 sachets

Mesdames, Messieurs,

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), procède au rappel et à la mise en quarantaine des lots N° 27296, 203036, 27297, 203037, 27298, 203038 de la spécialité **Amoxi-Clav-Denk 1000/125 mg, Boîte de 12 sachets**, en stock dans vos structures. Ce rappel est initié pour un changement dans l'apparence de la poudre lié à un écart de la teneur en acide clavulanique.

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel de lots immédiat du produit concerné, de faire la mise en quarantaine avec un rapport circonstancié à l'ARP dans un délai maximum de 07 jours à partir de la date de la signature de la présente.

Sachant compter sur la diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire, Monsieur le Pharmacien Responsable à l'assurance de ma parfaite collaboration.

A

Monsieur le pharmacien responsable de LABOREX

Pour le Directeur Général
et par Interim



Alassane Mbengue

Ampliation :

MSAS/SG

MSAS/CAB



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général

00007466

N° _____ MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG

Dakar, le

26 SEPT 2023

Note de rappel

Objet : Rappel de lots Amoxi-Clav-Denk 1000/125 mg, boîte de 12 sachets

Mesdames, Messieurs,

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), procède au rappel et à la mise en quarantaine des lots N° 27296, 203036, 27297, 203037, 27298, 203038 de la spécialité **Amoxi-Clav-Denk 1000/125 mg, Boîte de 12 sachets**, en stock dans vos structures. Ce rappel est initié pour un changement dans l'apparence de la poudre lié à un écart de la teneur en acide clavulanique.

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel de lots immédiat du produit concerné, de faire la mise en quarantaine avec un rapport circonstancié à l'ARP dans un délai maximum de 07 jours à partir de la date de la signature de la présente.

Sachant compter sur la diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire, Monsieur le Pharmacien Responsable à l'assurance de ma parfaite collaboration.

A

Monsieur le pharmacien responsable de SODIPHARM



Pour le Directeur Général
et par intérim

Alassane Mbengue

Ampliation :

MSAS/SG

MSAS/CAB



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

*Agence sénégalaise de
Réglementation Pharmaceutique*

Le Directeur Général

00007464
N° _____ MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG

Dakar, le

26 SEPT 2023

Note de rappel

Objet : Rappel de lots Amoxi-Clav-Denk 1000/125 mg, boîte de 12 sachets

Mesdames, Messieurs,

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), procède au rappel et à la mise en quarantaine des lots N° 27296, 203036, 27297, 203037, 27298, 203038 de la spécialité **Amoxi-Clav-Denk 1000/125 mg, Boîte de 12 sachets**, en stock dans vos structures. Ce rappel est initié pour un changement dans l'apparence de la poudre lié à un écart de la teneur en acide clavulanique.

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel de lots immédiat du produit concerné, de faire la mise en quarantaine avec un rapport circonstancié à l'ARP dans un délai maximum de 07 jours à partir de la date de la signature de la présente.

Sachant compter sur la diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire, Monsieur le Pharmacien Responsable à l'assurance de ma parfaite collaboration.

A

Monsieur le pharmacien responsable de DUOPHARM

Ampliation :

MSAS/SG

MSAS/CAB

Pour le Directeur Général
et par intérim

Alassane Mbengue





REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général

00007463
N° MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG

Dakar, le

26 SEPT 2023

Note de rappel

Objet : Rappel de lots Amoxi-Clav-Denk 1000/125 mg, boîte de 12 sachets

Mesdames, Messieurs,

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), procède au rappel et à la mise en quarantaine des lots N° 27296, 203036, 27297, 203037, 27298, 203038 de la spécialité **Amoxi-Clav-Denk 1000/125 mg, Boîte de 12 sachets**, en stock dans vos structures. Ce rappel est initié pour un changement dans l'apparence de la poudre lié à un écart de la teneur en acide clavulanique.

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel de lots immédiat du produit concerné, de faire la mise en quarantaine avec un rapport circonstancié à l'ARP dans un délai maximum de 07 jours à partir de la date de la signature de la présente.

Sachant compter sur la diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire, Monsieur le Pharmacien Responsable à l'assurance de ma parfaite collaboration.

A

Monsieur le pharmacien responsable de UBIPHARM

Pour le Directeur Général
et par interim



Alassane Mbengue

Ampliation :

MSAS/SG

MSAS/CAB